

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Forme du produit	: Mélange
Nom du produit	: BASAMID
Code du produit	: KST 032 C1118
Type de formulation	: Granulé (MG)
Matière active	: Dazomet
Numéro de registre	: L01680-037

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes**

Catégorie d'usage principal	: Produit phytosanitaire à usage professionnel. Agriculture.
Utilisation de la substance/mélange	: Insecticide Fongicide Nématicide

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécuritéFournisseur:

Kanesho Soil Treatment SPRL/BVBA
Boulevard de la Woluwe, 60
1200 Belgium
T + 32 (0) 2 763 4058
info@kaneshost.be

Distributeur:**CERTIS EUROPE**

270 Avenue de Tervueren
1150 Bruxelles - Belgique
T + 32 2 331 38 94 - F + 32 2 331 38 60
info@certiseurope.be - www.certiseurope.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Num. d'appel d'urgence	: Centre Antipoison pour Luxembourg: (+352) 8002 5500 Certis Carechem 24 Numéro multilingue d'urgence 24 heures: +33 (0) 1 7211 0003
------------------------	---

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le Règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Acute Tox. 4 (Oral)	H302
Skin Irrit. 2	H315
Eye Irrit. 2	H319
Skin Sens. 1	H317
STOT SE 3	H335
Aquatic Chronic 1	H410

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS07

GHS09

Mention d'avertissement (CLP) :

Attention

Composants dangereux :

Dazomet

Mentions de danger (CLP) :

H302 - Nocif en cas d'ingestion.

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence (CLP) :

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

P260 - Ne pas respirer les poussières.

P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage.

P284 - [Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.

P301 - EN CAS D'INGESTION:

P330 - Rincer la bouche.

P391 - Recueillir le produit répandu.

P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P308+P311 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P402+P404 - Stocker dans un endroit sec. Stocker dans un récipient fermé.

P501 - Éliminer le contenu / le conteneur dans un site de stockage approprié conformément aux réglementations locales et nationales.

Phrases EUH :

EUH029 - Au contact de l'eau, dégage des gaz toxiques.

EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Dazomet	(n° CAS) 533-74-4 (Numéro CE) 208-576-7	>70	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317 STOT SE 3, H335 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410

Textes des phrases H- et EUH: voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Eviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Enlever vêtements et chaussures contaminés. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Inhalation	: EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Contact avec la peau	: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever vêtements et chaussures contaminés. Consulter un médecin si une indisposition se développe.
Contact avec les yeux	: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas d'irritation persistante, consulter un ophtalmologiste.
Ingestion	: Rincer la bouche avec beaucoup d'eau. Faire boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Consulter immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions	: Syndrome de dysfonctionnement réactive des voies respiratoires (RADS). Irritation du nez et la gorge. Essoufflement. Oppression thoracique. Toux. Une respiration sifflante. Maux de tête. Etourdissements.
Symptômes/lésions après contact avec la peau	: Dazomet peut provoquer une éruption bulleuse, des démangeaisons douloureuses, érythème, œdème et une desquamation.
Symptômes/lésions après contact oculaire	: Irritation des yeux.
Symptômes/lésions après ingestion	: Nausées. Irritation. Vomissement. Maux de tête. Vertiges.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique. Pas d'antidote spécifique connu.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés	: Pulvérisation d'eau. Poudre chimique sèche. Mousse résistant à l'alcool. Dioxyde de carbone (CO ₂).
--------------------------------	--

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : En cas de combustion: CO₂/CO, H₂O, SO₂ et N₂/NO_x sera généré.
- Réactivité : Pas de réactivité avec les matériaux d'emballage, après deux ans de stockage à température ambiante.

5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.
Combattre le feu à distance de sécurité et à partir d'un endroit protégé.
Ne pas respirer les fumées.
Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu.
Si possible, prenez les contenants hors de la zone dangereuse.
Contenir l'eau utilisée contre l'incendie en l'endigant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher son écoulement dans les égouts ou les cours d'eau.
- Protection en cas d'incendie : Porter un vêtement de protection approprié, des gants, un appareil de protection des yeux/du visage et de protection respiratoire.
En cas d'incendie porter un appareil de protection respiratoire isolant autonome.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

- Équipement de protection : Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
Porter un appareil respiratoire autonome.
- Procédures d'urgence : Évacuer la zone.
Assurer une ventilation adéquate.
Éviter tout contact direct avec le produit.
Contenir la matière déversée en l'endigant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

- Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.
Avertir les autorités si le produit a pénétré dans un cours d'eau ou un système de drainage.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Procédés de nettoyage : Nettoyer dès que possible tout épandage.
Collecter mécaniquement (en balayant ou pelletant) et mettre dans un récipient adéquat pour élimination.
Éviter toute formation de poussière.
Évacuer en tant que déchet dangereux, conformément à la réglementation nationale ou locale.
En cas de déversement important: Contacter un expert.

6.4. Référence à d'autres rubriques

- Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :
- Lire l'étiquette avant utilisation.
 - Éviter de respirer les poussières, brouillards et pulvérisations.
 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
 - Eviter contact avec les yeux, la peau et des vêtements.
 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants, un appareil de protection des yeux/du visage et de protection respiratoire.
- Mesures d'hygiène :
- Se laver les mains immédiatement après chaque manipulation du produit, et systématiquement avant de quitter l'atelier.
 - Ne pas boire, manger ou fumer sur le lieu de travail.
 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage :
- Conserver à l'abri des sources d'ignition.
 - Utiliser l'emballage d'origine, bien fermé.
 - Conserver sous clef et hors de portée des enfants.
 - Protéger contre l'humidité.
 - Conserver à l'abri de la chaleur et rayons directs du soleil.
 - Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.
 - Conservez dans un endroit obscur et sec.
- Durée de stockage maximale : 24 mois
- Température de stockage : -10 °C - 40 °C
- Lieu de stockage : Assurer une ventilation adéquate.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Herbicide. Insecticide. Nématicide. Fongicide.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

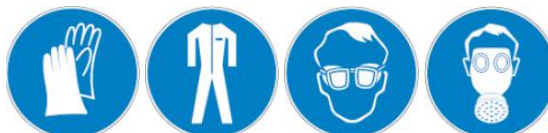
8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

- Contrôles techniques appropriés :
- Les douches oculaires et douches de sécurité doivent être placées à proximité des postes de travail.
 - Une ventilation générale (mécanique) des locaux devrait être satisfaisante afin de maintenir les concentrations de produit dans l'air à un minimum.

Équipement de protection individuelle :



- Protection des mains :
- Porter des gants imperméables, résistants aux produits chimiques en caoutchouc nitrile (certifiés EN 374).
 - Gants de sécurité résistants aux produits chimiques (EN374; Indice de protection 6 correspondant à > 480 minutes de temps de perméation). Par exemple : caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), polychlorure de vinyle (0,7 mm).

Protection des yeux	: Des lunettes de sécurité ou un écran facial (certifiés EN 166).
Protection de la peau et du corps	: Vêtements de protection à manches longues, imperméables et résistants aux produits chimiques. Bottes en caoutchouc-nitrile. Le port d'un vêtement de travail en coton/polyester (35%/65%) avec un grammage d'au moins 230 g/m ² et avec traitement déperlant est recommandé.
Protection des voies respiratoires	: Porter un masque respiratoire approprié pour les poussières / vapeurs organiques.(A1P2)
Mesures d'hygiène	: Ne pas manger, boire ou fumer pendant la manipulation du produit. Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer. Se laver les mains et le visage avec de l'eau et du savon avant de manger, boire ou fumer. Nettoyer régulièrement les équipements, les locaux et les vêtements de travail. Les tenues de travail doivent restées sur la zone de travail et entreposées séparément des tenues de ville.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	: Tout déversement dans l'environnement doit être évité. Ne pas contaminer les eaux superficielles et souterraines.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Apparence	: Granules.
Couleur	: Blanc.
Odeur	: Odeur de poisson.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 7.2
pH solution	: 1 %
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: 105 °C
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: 150 °C
Inflammabilité (solide, gaz)	: Pas très inflammable.
Pression de la vapeur (Dazomet)	: 2.1 x 10 ⁻³ Pa (25 °C)
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Densité	: 1.34 g/cm ³ (20 °C)
Solubilité (Dazomet)	: Eau: 3.5 g/l
Coefficient de partage: n-octanol / eau (Dazomet)	: Log Pow = 0.63 (20 °C)
Log Kow (Dazomet)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Pas caractéristiques explosifs.
Propriétés comburantes	: Pas de caractéristiques oxydantes.
Limites explosives	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactivité avec les matériaux d'emballage, après deux ans de stockage à température ambiante.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Le contact avec l'eau ou l'humidité, dégage des gaz toxiques.

10.4. Conditions à éviter

Le contact avec l'eau ou l'humidité, dégage des gaz toxiques.

10.5. Matières incompatibles

Eau.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Isothiocyanate de méthyle est formé au contact de l'eau.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Nocif en cas d'ingestion.

BASAMID	
DL ₅₀ orale rat	415 - 596 mg/kg
DL ₅₀ cutanée rat	> 2000 mg/kg
CL ₅₀ inhalation rat	7,3 – 8,4 mg/l/4h

Irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.

Irritation des yeux : Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non mutagène

Cancérogénicité : Non cancérogène.

Toxicité pour la reproduction : Non classé (Non toxique pour la reproduction.)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

BASAMID	
CL ₅₀ Poissons	0,3 mg/l (96h)
CE ₅₀ Daphnies	0,427 mg/l (48h)
ErC ₅₀ Algues (<i>Pseudokirchneriella subcapitata</i>)	0,59 mg/l (72h)

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

BASAMID	
Log Pow	0,63 (20 °C - dazomet)

Dazomet (533-74-4)	
Log Pow	0,63

12.4. Mobilité dans le sol

BASAMID	
Tension de surface	69,9 mN/m
Log Koc	Koc = 260 mg/l

Dazomet (533-74-4)	
Mobilité au sol	Do not apply the product more than once every 3 years

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit : Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.
Le produit doit être incinéré dans une installation agréée par les autorités compétentes.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / ADNR / IMDG / ICAO / IATA

14.1. Numéro ONU

N° UN : 3077

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport : Substance dangereuse pour l'environnement, solide, N.S.O (contient DAZOMET)

Description document de transport : UN 3077 Substance dangereuse pour l'environnement, solide, N.S.O (contient DAZOMET), 9, III

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe (ONU) : 9

Étiquettes de danger (ONU) : 9



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ONU) : III

14.5. Risques environnementaux

Dangereux pour l'environnement :

Polluant marin



Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

Code de classification (ONU) : M7

Disposition spéciale (ADR) 274, 335, 601

Catégorie de transport (ADR) 3

14.6.2. Transport maritime

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.6.3. Transport aérien

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires
15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
15.1.1. Réglementations EU

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient pas de substance candidate REACH

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations
Autres informations

Sources de données : Fiche de données de sécurité BASAMID de Kanesho Soil Treatment, version 4.0, révision 18, 2013.

Autorisation 5675P/B de 15/12/2015.

Textes des phrases H- et EUH::

Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (orale) Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique catégorie 1
Eye Irrit. 2	Graves dommages et / ou irritations oculaires Catégorie 2
Skin Irrit. 2	corrosion et irritation de la peau Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation de la peau Catégorie 1
STOT SE 3	Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition unique) Catégorie 3
H302	Nocif en cas d'ingestion
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.